

Le Maire de la Commune de BONCHAMP-LES-LAVAL.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

VU le Code Pénal et notamment l'article R610-5,

VU l'arrêté interministériel du 11 avril 2023 relatif à la modification de la signalisation routière,

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001,

VU l'arrêté interministériel sur la signalisation routière,

VU la demande en date du 23 mai 2025, présentée par l'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE Délégation Centre Ouest – 5 impasse des Frères Lumières – 53960 BONCHAMP, sollicitant l'occupation du domaine public, le lundi 30 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025 dans le cadre de travaux de réseaux d'eaux pluviales et de création de bordures, sur le Chemin du Préfet à Bonchamp-lès-Laval,

VU l'avis favorable de l'Agence Technique Départementale du 05 juin 2025

Considérant, qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la salubrité publiques pour le bon déroulement de cet évènement,

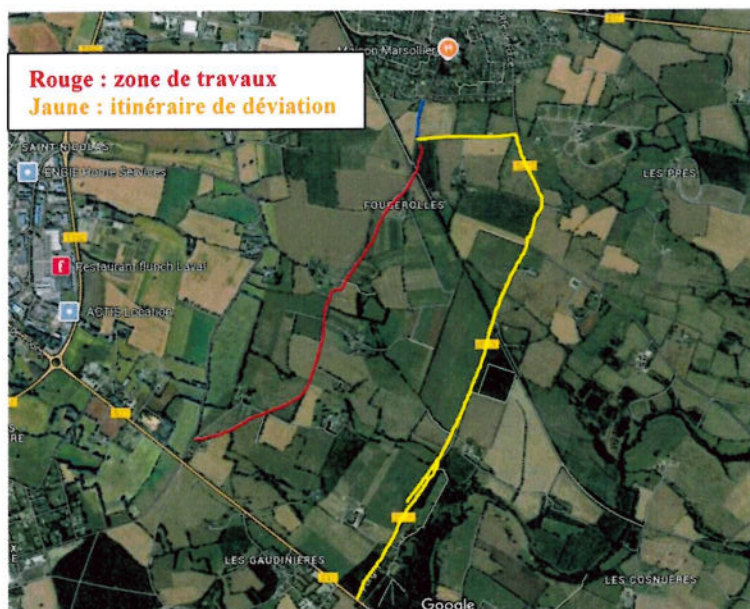
Considérant, que pour assurer le bon déroulement, il est nécessaire de régler la circulation sur le Chemin du Préfet à Bonchamp-les-Laval,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise EUROVIA ATLANTIQUE effectuera des travaux sur la période du lundi 30 juin 2025 à partir de 8h00 jusqu'au vendredi 11 juillet 2025 17h00 :

La circulation sera interdite à tous les véhicules sauf riverains de jours comme de nuit y compris les week-ends.

Une déviation sera mise en place sur la RD n°211 et la RD n°21.




LA MAYENNE
Le Département
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
UNITE 1024 ROUTE DE LA CHAPELLE
Agence technique départementale
Contact : M. BERT
Guillaume BERNARD
Responsable pôle de la route
N° 3026-CHARENTE-ATO-1907-1895-304

TRAVAUX SUR VOIE COMMUNALE
ENTRAINANT DÉVIATION SUR
ROUTE DÉPARTEMENTALE

AVIS DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

À l'occasion des travaux de réseaux d'eaux pluviales et poses de bordures chemin du *Préfit* sur la commune de Boechamp-Jés-Laval, la sécurité publique nécessite de prendre un arrêté réglementant la circulation.

Entre le lundi 30 juin et le vendredi 11 juillet 2025, la circulation sur le chemin du Préfet sera interdite et sera déviée par la route départementale 211 puis RD 21 et inversement.

Dans ces conditions, un avis favorable est émis sur ce dossier.

Pour le Président et par délégation :
Le Chef d'agence,
Signé électroniquement
Le 03/06/2025 à 09:40:40
Jean-Philippe COUSIN